

ASSISTANT
MATERNEL

INTER'VAL
FORMATION

Les pratiques professionnelles s'adaptent à l'évolution de vos enfants
Un assistant maternel formé, c'est le gage d'un accueil de qualité pour votre enfant !

Exemples de formations :

- Gérer les situations difficiles
- Sécurisation de l'espace professionnel
- L'éveil de l'enfant de moins de trois ans
- Recyclage SST
- Droits et devoirs dans l'exercice de son métier
- Adapter sa communication avec le jeune enfant

Le centre de formation du SIVOM Val de Banquière est agréé par la branche professionnelle des assistants maternels IPERIA INSTITUT. Il organise des formations initiales et continues en partenariat avec le Conseil Départemental 06 et la Région PACA Sud.

Il travaille en étroite collaboration avec le Relais Assistants Maternels du SIVOM Val de Banquière qui est en charge de la professionnalisation des assistants maternels (étude des besoins en formation, observation des pratiques professionnelles et de la mise en application des acquis etc...).



HALTE garderie

Nous proposons aux parents
et aux assistants maternels
une visite des locaux et
une rencontre avec l'équipe
de la halte-garderie

VOTRE ASSISTANT MATERNEL SE FORME !
DÉMARCHE QUALITÉ
FORMATION PERMANENTE

☎ Halte garderie :
04 93 01 65 86

☎ Inter'Val Formation :
04 92 00 10 57

Résidence «Le Vert Passage»
9 Place Pasteur, 06340 La Trinité

www.interval-formation.fr



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



Chaque salarié dispose de **58h** de formation dans le cadre du **Plan de Développement des Compétences**. Le départ en formation de votre assistant maternel se fait avec votre accord. Vous êtes en charge de la démarche administrative permettant l'entrée en formation de votre salarié.

2 POSSIBILITÉS

PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL (du lundi au vendredi)

Votre enfant peut être accueilli à la halte-garderie du centre de formation :

- La salle de formation et l'halte-garderie sont mitoyennes, ce qui permet à l'assistant maternel d'être proche et disponible rapidement pour les enfants en cas de besoin.
- Ce mode de garde de substitution est tout à fait sécurisé et sécurisant pour votre enfant.
- Le rythme professionnel habituel de votre salarié reste le même.
- Les heures de formations seront à déduire de sa rémunération.

HORS TEMPS DE TRAVAIL (le samedi)

- Le mode d'accueil habituel de votre enfant est conservé (sauf s'il est accueilli le week-end).
- Cependant, le rythme de votre salarié s'en trouve modifié puisqu'il n'aura que le dimanche de repos et ce, durant tout le temps de la formation (2 ou 3 samedis consécutifs).
- L'assistant maternel perçoit directement une indemnité de formation.

Documents à compléter et/ou à fournir dans les deux cas :

- Bulletin d'inscription
- RIB de l'assistant maternel
- Copie de l'agrément ou du renouvellement de l'agrément
- Carte Nationale d'Identité du Parent facilitateur et de l'assistant-maternel
- Le dernier bulletin de salaire de l'assistant maternel datant de moins de 3 mois à la date de formation (au nom du parent facilitateur)
- Dossier sanitaire de l'enfant (uniquement pour le service halte-garderie)

QU'EST-CE QUE LE PARENT FACILITATEUR ?

Dans le cas de multi-employeurs, l'assistant maternel doit choisir l'un d'eux pour réaliser l'ensemble des démarches administratives.

Cela signifie que vous devez remplir les documents nécessaires au départ en formation

LA HALTE-GARDERIE D'INTER'VAL

Une équipe de professionnelles de la Petite Enfance (infirmière, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture...) prendra le relais de votre assistant maternel, le temps de sa formation.

Afin de garantir la sécurité affective de votre enfant, un adulte référent est présent lors des animations proposées par le Relais Assistant Maternel. Il connaît déjà votre enfant et l'accueillera lors de sa venue à la halte-garderie. Votre enfant sera ainsi immédiatement en confiance.

Les heures effectuées pendant la formation seront à déduire du salaire de votre assistant maternel ; il sera payé par l'IRCEM Prévoyance.

Une facture correspondante aux heures d'accueil réalisées à la halte garderie vous sera adressée.